

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'engage : contribution démocratique et responsable à la société française

Paris, le 17 février 2022 - A l'approche des élections présidentielles, Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM a présenté ce matin lors d'une conférence de presse l'ambition 2030 du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Elle a plaidé pour un partenariat politiques publiques – société civile organisée pour contribuer à améliorer la vie quotidienne des Français et a dévoilé les contributions du secteur.

Contribution n° 1 : un secteur citoyen, partie prenante du pacte intergénérationnel, acteur d'une politique familiale ambitieuse et responsable

► Pour renforcer la politique d'accueil individuel de la petite enfance, nous proposons :

- De garantir une **réelle équité entre les familles** et par là-même **de moindres écarts de restes à charge** entre les modes d'accueil individuels et collectifs.
- D'accompagner la **création d'un service public de la petite enfance**, garant de l'équilibre de l'ensemble des modes de garde.

► Pour améliorer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, nous proposons :

- La **définition d'un tarif national de référence** pour une application homogène de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), en emploi direct ou mandataire dans les territoires, aujourd'hui disparate selon les départements.
- La **revalorisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à hauteur de 150% du salaire horaire brut d'un assistant de vie**, afin de solvabiliser l'augmentation des coûts liés à l'emploi d'un salarié à domicile.

Contribution n° 2 : un secteur porteur d'un modèle d'emploi responsable et engagé qui rapproche les citoyens et constitue un véritable levier d'engagement entre particuliers

► Pour conforter le statut fiscal des particuliers employeurs, nous proposons :

- **L'universalité du crédit d'impôt pour tous les particuliers employeurs et la généralisation de l'avance immédiate** de crédit d'impôt afin de transformer durablement **leur pouvoir d'achat en pouvoir d'emploi**.
- La **stabilisation du statut fiscal du particulier employeur**, le **déplafonnement du crédit d'impôt du dispositif de niche fiscale** et le **plafonnement à hauteur de 10 000 euros**.

Contribution n°3 : un secteur en tension avec près d'un salarié sur deux à remplacer d'ici 2030 et près de 800 000 postes à pourvoir au cours de la décennie pour faire face aux besoins d'accompagnement grandissants

► Pour intégrer des publics peu qualifiés, en rupture ou en deuxième partie de vie professionnelle, nous proposons :

- La création d'un **conseil en évolution professionnelle** adapté à notre secteur.
- La mise en place d'un **parcours d'intégration professionnelle à l'attention des jeunes** en accompagnant la mise en pratique de l'**Accord paritaire de déploiement de l'alternance** (signé le 8 juillet 2021) qui définit le cadre conventionnel permettant de mettre en place le contrat d'apprentissage (prioritaire) et le contrat de professionnalisation dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Contribution n°4 : un secteur engagé, porteur de réponses pragmatiques et pérennes aux enjeux migratoires

► Pour apporter des réponses pérennes et organiser les conditions d'une inclusion économique et sociale réussie, en créant des emplois et en accompagnant les salariés étrangers avec une politique RH adaptée, nous proposons :

- La **création d'un laboratoire d'expérimentation et d'innovation sur la migration** dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, avec une approche territorialisée. La première expérimentation s'ouvrira à Marseille au premier semestre 2022 pour permettre au secteur de conduire une stratégie sectorielle pour faciliter l'accueil et l'intégration de populations nées à l'étranger, par et avec des particuliers employeurs.
- Ce « Lab Migration » vise à organiser les conditions d'une inclusion économique réussie, reposant sur le **triptyque « langue française, compétences, citoyenneté »**. Il comprendra un **parcours d'accompagnement individualisé** à l'appui de la plateforme nationale de professionnalisation du secteur.

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM : *« Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est un modèle de société civile organisée qui a atteint aujourd'hui sa maturité. A l'approche des prochaines échéances électorales, notre secteur s'engage pour nourrir le débat démocratique en proposant ses engagements 2030. Il plaide pour un véritable partenariat aux côtés des politiques publiques pour contribuer ensemble à améliorer la vie quotidienne des Français. »*

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr